

Statuts des pays/régions européennes en Brucellose, BVD, FCO

La Commission Européenne vient de publier [le règlement d'exécution \(UE\) 2024/1332 du 17 mai 2024](#) modifiant certaines annexes du règlement d'exécution (UE) 2021/620 en ce qui concerne l'approbation ou le retrait du statut « indemne de maladie » de certains États membres ou de zones ou compartiments de ces États.



Il s'agit d'une nouvelle mise à jour du règlement d'exécution (UE) 2021/620 pour tenir compte de l'évolution de la situation (éradications ou nouvelles contaminations), la dernière modification précédente datant du 14 février 2024 ([Version consolidée](#)).

Les changements suivants sont à noter :

- Pour l'infection des bovins par *Brucella abortus*, *B. melitensis* et *B. suis*, l'Italie obtient la reconnaissance du statut « indemne de maladie » pour la province d'Agrigente, située dans la région de Sicile.
- Pour la BVD, l'Allemagne obtient la reconnaissance du statut « indemne de la maladie » pour les régions de Göttingen, Nordheim et Stade, situées dans le Land de Basse-Saxe, et pour la région de Kleve, située dans le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.
- À la suite d'un foyer d'infection par la FCO sérotype 4 dans la province d'Alicante, dans la communauté autonome de Valence en Espagne, cette province a perdu son « statut indemne » et a été incluse dans la zone couverte par le programme espagnol approuvé d'éradication de la FCO.

Besnoitiose bovine

Les analyses de confirmation en western Blot réalisées au laboratoire ANSES de Maisons Alfort seront suspendues en raison du déroulé des Jeux Olympiques en région Parisienne entre le 26/07 et 19/08/2024.

MHE



Le rythme de découverte de nouveaux foyers reste stable (**8 nouveaux foyers de Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) sur une semaine au 17/05/24**) et **aucun nouveau département infecté** n'est signalé. La [liste des communes et la carte du zonage](#) demeurent donc inchangées depuis le 14 décembre. Au total, **4 298 foyers** de MHE ont été recensés en France dans des élevages, et concernent toujours 20 départements. **Les départements de Nouvelle Aquitaine sont toujours entièrement en zone régulée (ZR).**

Gestion intégrée des strongyloses en filière ovine

Une convention est en cours de signature entre la région et notre GDS sous le pilotage de l'ANSES Maisons Alfort qui permettra notamment à des éleveurs ovins du département de bénéficier d'un accompagnement sur la gestion raisonnée du parasitisme, une problématique de plus en plus prégnante face au développement des résistances des strongles aux molécules de traitement antiparasitaire.

FCO sérotype 3

En Allemagne, un foyer de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) **BTV 3** a été détecté le 27/04/2024, confirmé le 08/05/2024 dans un élevage de bovins de l'ouest du pays à Üttfeld (land de Rhénanie-Palatinat), à une dizaine de kilomètres du Luxembourg et **moins de 70 km de la frontière avec la France. Il s'agit du foyer le plus au sud détecté en Europe.** (Source: Plateforme ESA)